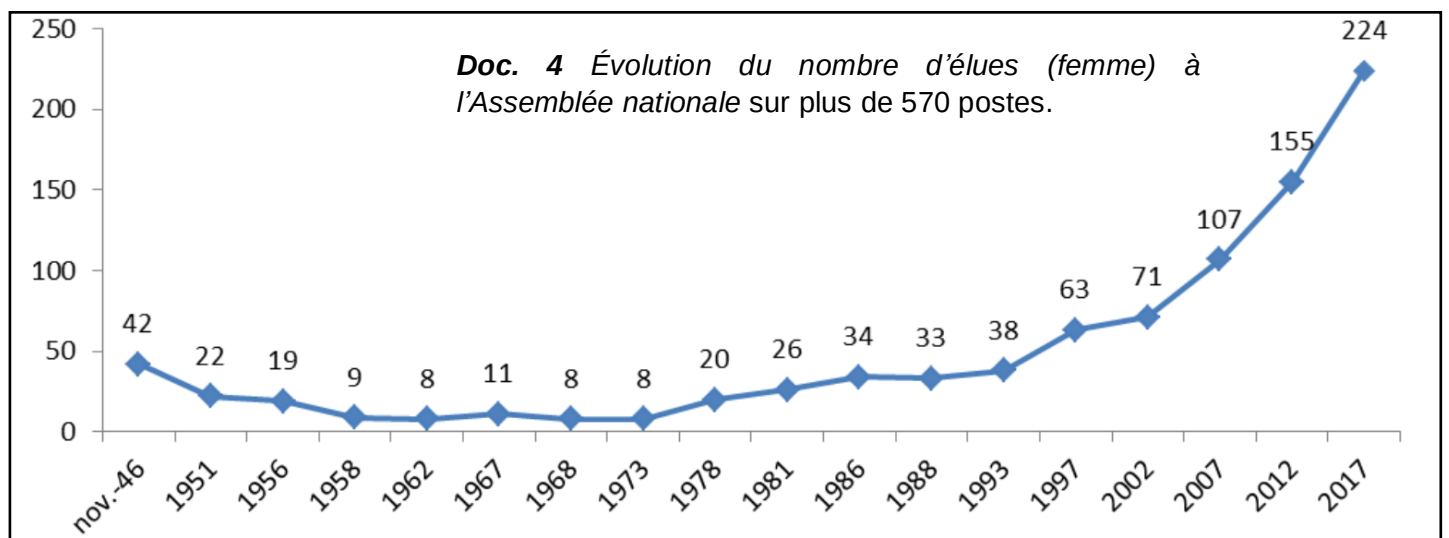


Séance 1 : Le droit de vote des femmes

Doc. 1 : Charles de Gaulle avait fait la promesse dès 1942 de donner le droit de vote aux femmes. Le 21 avril 1944, il signe une ordonnance composée de 33 articles pour constituer une nouvelle base de la France d'après-guerre, parmi lesquels, l'article 17, instaurant le droit de vote des femmes.



Doc. 3 Des femmes votent lors des premières élections municipales le 29 avril 1945.



- (Doc. 1-2-3)** En quelle année les femmes ont-elles obtenu le droit de vote ?
 - En quelle année ont-elles pu voter pour la première fois ? Comment s'appelle ce suffrage ?
- (Doc. 2)** Qui est représenté sur cette affiche ? Pourquoi ce choix d'après vous ?
- (Doc. 4)** Les femmes sont-elles représentées à l'Assemblée nationale en 1946 ? Justifiez avec des chiffres.
 - Est-ce toujours le cas aujourd'hui ? Justifiez votre réponse.

Vocabulaire :

Suffrage universel : droit de vote reconnu à l'ensemble des citoyens (homme et femme de plus de 21ans).